

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M^{me} Champagne.)

● (1120)

[Traduction]

La vice-présidente adjointe: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre, réunie en comité plénier, étudie le projet de loi S-2, tendant à mettre en oeuvre une convention conclue entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas, une convention conclue entre le Canada et le Japon, un accord conclu entre le Canada et la République populaire de Chine et un accord conclu entre le Canada et la République de Malte, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu.

L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 1 est adopté.)

(Les articles 2 à 24 inclusivement sont adoptés.)

(Les annexes I à VII inclusivement sont adoptées.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Dès maintenant, du consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Hockin propose: Que le projet de loi S-2, tendant à mettre en oeuvre une convention conclue entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas, une convention conclue entre le Canada et le Japon, un accord conclu entre le Canada et la République populaire de Chine et un accord conclu entre le Canada et la République de Malte, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LA POURSUITE DES ACTIVITÉS DE LA BANQUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 26 novembre, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-27, tendant à faciliter la poursuite des activités de la Banque de la Colombie-Britannique, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta—Nord): Madame le Président, je suis heureux de prendre la parole au

Banque de la Colombie-Britannique—Loi

sujet de ce projet de loi car, à titre de représentant de l'Ouest, j'aurai ainsi l'occasion de rendre service aux gens de ma région en participant à l'examen d'une mesure législative qui permettra à la Banque de la Colombie-Britannique de poursuivre ses activités. Mais je suis également attristé qu'une telle mesure soit nécessaire et je considère qu'il s'agit d'une tragédie pour l'économie du Canada et pour celle de l'Ouest en particulier.

J'aimerais rappeler aux députés que le projet de loi s'intitule: «Loi facilitant la poursuite des activités de la Banque de la Colombie-Britannique». Il vise à permettre à la Banque de la Colombie-Britannique de poursuivre ses opérations sans crainte d'être mise en faillite et fait suite à la requête du conseil d'administration de la banque. Il s'agit d'une transaction commerciale entre deux banques qui vise à faciliter la poursuite des activités de l'une d'entre elles.

Hier, j'ai écouté assez longuement les propos du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). J'ai beaucoup apprécié son intervention. Il a parlé comme un banquier d'expérience et, de toute évidence, c'est un sujet qu'il maîtrise fort bien. Les grands livres de la banque le préoccupent manifestement et il s'inquiète tout particulièrement du transfert de 200 millions de dollars de la SADC dans le cadre de cette transaction. Je souhaiterais qu'il se préoccupe tout autant de certaines transactions que concluent les Cinq grandes, des millions de dollars que la Banque de Montréal a dû passer aux pertes et profits en Amérique latine. Il pourra peut-être un jour nous expliquer combien cela a coûté aux consommateurs du système bancaire canadien.

Les cinq grandes banques ont pris des risques en Amérique latine et maintenant elles doivent passer aux pertes et profits des sommes qu'elles demandent aux consommateurs canadiens de payer. Et que faut-il penser des milliards de dollars investis par les Cinq grandes dans la société Dome Petroleum? Elles se sont tellement compromises qu'elles sont tombées sous la coupe de Dome. Les banques reprogramment constamment leurs dettes pour que Dome puisse rester à flot et elles doivent accepter tout ce que la société demande.

Je souhaiterais que le député se préoccupe autant des activités des Cinq grandes que des 200 millions de dollars de la SADC qu'il continue de considérer comme des deniers publics. Il aurait mieux valu qu'il dise que cela faisait partie des comptes de société et des transferts à la SADC en vue de maintenir l'industrie bancaire à flot.

Pourquoi est-il nécessaire de vendre la Banque de la Colombie-Britannique à la Banque de Hongkong? En tant que profane en la matière, je voudrais faire remarquer qu'aucune banque de la taille de la Banque de la Colombie-Britannique ne peut longtemps subir des pressions d'autres institutions sans avoir des ennuis. Je voudrais renvoyer les députés à une série d'articles parus dans la revue *Western Report* en janvier dernier. Le premier article du 27 janvier précisément s'intitulait «Que la Toronto-Dominion nie qu'elle essaie d'engloutir la banque gagnante de l'Ouest». Dans les premiers paragraphes, M. Ted Byfield déclarait: